CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2012

L'an deux mil douze à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, maire.

Présents : MM. FOURNIER, DEROUET, LUCAS J.C., PETIT, MENEAU, CORNET, ALLAIRE.
Absents : MM JACQUET, BLANDIN, LUCAS D., POMMIER S., BORNE, POMMIER A., DUBÉ

Objet : Restes à réaliser
Epicerie
Demandes de subventions
Questions diverses

RESTES A REALISER COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve les restes à réaliser 2011 suivants à reporter sur le budget 2012 :

DEPENSES :	Article 2184	Mobilier garderie	805.00 €
	Article 2315	Matériel, outillage	1 000.00 €
RECETTES :	Article 1328	Subvention FEADER	8 533.00 €

PRESENCE VERTE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'inscription au dispositif PRESENCE VERTE de :

- Mme MARRUECOS Angèle, abonnée au 20/12/2011
- Mme BARBEREAU Yvette, abonnée au 16/01/2012

Comme pour les autres dossiers, une participation de 40 % des frais (subventionnée à 50 % par le Conseil Général), sera prise en charge sur le budget du CCAS à compter de la date d'inscription

PHOTOCOPIEUR ECOLE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de DACTYL BURO pour le changement des photocopieurs de l'école.
Il décide de ne pas donner suite, le matériel étant fonctionnel actuellement.

UNESCO

La France a ratifié en 1975 la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 17ème session à Paris en 1972.
Le val de Loire a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 Novembre 2000 au titre de son paysage culturel.

Depuis l'inscription, la coordination de la gestion du bien est assurée par l'Etat et les deux Régions Centre et Pays de la Loire, au moyen d'un dispositif spécifique, mis en place en avril 2002, composé de trois organes constitutifs :

- Un organe d'orientations

La Conférence territoriale Val de Loire patrimoine mondial, présidée par le Préfet de la Région Centre avec les Présidents des Régions Centre et Pays de la Loire.

- Un organe de concertation

Le Comité de développement Val de Loire patrimoine mondial

- Un organe opérationnel

La Mission Val de Loire patrimoine mondial, syndicat mixte interrégional administré par les Conseils Régionaux Centre et Pays de la Loire.

NEUVY EN SULLIAS est une collectivité concernée par le site UNESCO au titre de ses compétences en matière de gestion territoriale.
A ce titre, elle a signé la charte d'engagement Val de Loire Patrimoine mondial.
L'Etat, garant devant le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, de la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire, a élaboré, avec l'appui de la Mission Val de Loire, un Plan de gestion du site UNESCO, qui constitue un cadre de référence pour une action concertée des acteurs du territoire, garante des valeurs paysagères patrimoniales du site.

Le syndicat mixte interrégional « Mission Val de Loire patrimoine mondial » a un rôle d'animation et de conseil auprès des collectivités du site UNESCO.
La présente délibération s'inscrit en application de l'orientation devant guider la mise en œuvre de la Convention internationale du patrimoine mondial de l'UNESCO et dans celles précisées par la Charte d'engagement Val de Loire patrimoine mondial.

Le Conseil Municipal de NEUVY EN SULLIAS

Considérant la teneur de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire telle que reconnue par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en novembre 2000,
Rappelant les actions accomplies depuis novembre 2000 pour préserver et valoriser le bien sur son territoire, en faire partager ses valeurs aux habitants et conduire une politique de développement territorial compatible avec l'inscription UNESCO du Val de Loire,
Considérant le Plan de gestion du site UNESCO proposé par le Préfet de la région Centre, représentant de l'Etat français,
Considérant que l'Assemblée régionale des Pays de la Loire, en juillet 2011 et l'Assemblée régionale du Centre, en septembre 2011 ont pris acte du Plan de gestion après avoir contribué à sa rédaction,

Le Conseil Municipal de NEUVY EN SULLIAS,
Prend acte du Plan de gestion présenté le 29 novembre 2011 à la conférence territoriale du Val de Loire patrimoine mondial, et de son contenu organisé dans les volets suivants :

- La description de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses composantes territoriales,
- Les facteurs risquant d'affecter le bien
- Le cadre d'orientation, non-prescriptif, défini pour en garantir sa pérennité.

S'engage à préserver la valeur universelle exceptionnelle et prendre en compte le Plan de gestion dans ses documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma d'Orientation et de Cohérence Territoriale, ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO.

EPICERIE

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé conseil juridique auprès de GROUPAMA afin de solutionner le problème de l'épicerie.
Notre dossier est enregistré au titre de notre garantie protection juridique.
GROUPAMA signale que nous devons obtenir la résiliation judiciaire du bail, afin de récupérer nos locaux.
Nous devons donc choisir un avocat afin qu'il intervienne en défense des intérêts de la municipalité. Les frais et honoraires seront pris en charge dans le cadre de notre assurance par un remboursement sur présentation des factures acquittées, sous déduction de notre franchise contractuelle de 10 %, avec un minimum de 403 €.

Le Conseil Municipal autorise le maire à choisir un avocat chargé de la défense de nos intérêts

COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire précise que deux commerces ambulants s'installeront sur la Place du Bourg, afin que les habitants de la Commune puissent s'approvisionner tant que l'épicerie restera fermée :

- Epicerie ambulante « STEPHANIE » : les mardis et samedis matins de 10 H à 12 H
- Boucher : le jeudi matin de 9 H à 12 H

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'octroi de subventions pour les organismes suivants :

- Amicale Biélorussie : 50 €
- ANMR : 50 €
- MFR de Férolles et d'Aubigny : 20 € par enfant, soit un total de 60 €

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012 à l'article 6574

Il accepte également de cotiser auprès du Domaine du Ciran pour l'année 2012 0.08 € par habitant, soit une somme de 95.52 €.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012, à l'article 6281

Il décide de ne pas donner suite à la demande de Sologne Nature Environnement, et demande des renseignements complémentaires à l'Association du Souvenir Français avant de prendre une décision.

ENTRETIEN RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat d'entretien du réseau d'assainissement avec la Société MEYER.

PLATEAU MULTISPORTS

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis de réparation des filets et des buts du plateau multisports. 2 propositions ont été faites :

- 1er devis pour un montant de 1 552.00 € TTC
- 2ème devis pour un montant de 2 494.00 € TTC (buts renforcés)

Le Conseil demande s'il est possible de supprimer la pose afin de la faire réaliser par nos employés, et dans ce cas de prendre le 1er devis

CENTRE DE LOISIRS TIGY

Une demande de convention avec la commune de Tigy pour participation aux frais de la journée a été faite. Les renseignements nous semblent incomplets.
A voir s'il est possible de signer cette convention, sans participation financière de notre commune. Une demande de rendez-vous sera faite pour avoir des explications complémentaires.

BONS ALIMENTAIRES

Jusqu'à présent, les personnes en situation financière difficile, pouvaient passer à la mairie pour obtenir un bon alimentaire de 25 € à prendre à l'épicerie.
A ce jour, cela n'est plus possible, puisque l'épicerie est fermée.
Le Conseil propose d'établir éventuellement des bons de 5 € à prendre à la boulangerie ou à l'épicerie ambulante si celle-ci est d'accord.

ABONNEMENT REPUBLIQUE DU CENTRE

Le secrétariat de mairie demande s'il est possible de reprendre un abonnement à la République du Centre afin d'avoir les nouvelles des communes voisines, les annonces légales, les informations réglementaire, les comptes rendus des manifestations des associations, qui sont utiles pour la rédaction du bulletin communal.
Les conseillers présents sont à priori défavorables à cet abonnement et ce afin de réaliser des économies budgétaires, à voir au prochain conseil, quand tout le monde sera présent.

SITE INTERNET

Le secrétariat demande également où en est la demande pour la création du site internet de la Commune. Il est répondu qu'il faut demander un devis au site proposé par Mme CORNET, voir qui a réalisé le site de la ville de JARGEAU et demander un devis.
A voir également à la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme CORNET signale qu'elle constate régulièrement en passant devant la salle polyvalente, les lumières oubliées dans les toilettes. Il faut transmettre un message aux associations utilisatrices afin que chacun vérifie que tout est bien éteint avant de partir.
  Est-il possible de voir pour l'installation d'un panneau « MAISON DES ASSOCIATIONS » à l'ancienne mairie, à faire éventuellement nous-mêmes.
  Le défibrillateur est non accessible car la porte de la salle est fermée à clé. Voir pour le mettre sous le préau de la mairie ou en acheter un 2ème (demander les prix, voir assureur et pompiers)

- M. PETIT demande si nous avons reçu la subvention pour amendes de police. Nous avons reçu l'arrêté attributif, donc nous devrions l'avoir en Février.
  Il demande si M. le Maire a accordé son parrainage pour les élections présidentielles. M. FOURNIER répond que cela a été fait
  Taxe communale sur l'électricité, prélevée sur les factures des entreprises et des collectivités à compter du 1er Janvier 2012. Récupérons-nous quelque chose et sinon, ou cela va-t-il, sachant que l'appellation est « taxe communale ». Des renseignements seront demandés
  A-t-on des nouvelles du comité des fêtes ? M. FOURNIER signale que le Président et ses membres de bureau ont été reçus mardi soir avec leurs comptes. A priori ils repartent pour une nouvelle année. Il leur a été demandé d'apporter le bilan financier à chaque manifestation effectuée.
  Ligne EDF de M. CABOURDIN ? Aucune nouvelle du dossier

- M. DEROUET signale que nos locataires ont demandé la mise en place de laine de verre dans le grenier, et la vérification de la VMC. Les employés feront le nécessaire.

- M. ALLAIRE demande s'il peut y avoir des tarifs préférentiels pour le cinéma de SULLY. Aucune info à ce sujet.

- M. MENEAU signale qu'il a un problème avec VEOLIA pour les contrôles des assainissements individuels, car ils exigent d'avoir les renseignements sur l'évacuation des eaux pluviales alors qu'ils ne sont pas concernés. Il est rappelé qu'ils ne doivent pas s'occuper des eaux pluviales, les personnes réalisant leur épandage étant suffisamment informés de l'obligation de ne pas déverser les eaux pluviales dans les fosses toutes eaux.

Un devis pour le nettoyage de la carrière, à proximité du lotissement du Clos du Mothois a été chiffré à 700 € HT. Ce devis est accepté. Il serait bon de voir pour clôturer cette carrière pour assurer la sécurité vis-à-vis des habitants du lotissement.

- M. LUCAS fait part des travaux qu'il pense nécessaire de prévoir au budget :

Bac à sable et table extérieure supplémentaire à la garderie
WC et préau à l'école primaire
Enrobés dans la rue des Cassines (du local au carrefour rue des Coudresceaux)
Plaque de béton à refaire en face chez Rénato
Panneaux de limitation de vitesse (30 Kms/H) pour lotissement, rue des Beauvinières
Ventilation de la salle des archives
Etagères à mettre en place dans l'ancien secrétariat de mairie pour réaliser une Bibliothèque scolaire
Salle du haut à la mairie : peintures, électricité
Panneau école EPONA, maison des associations : voir pour devis auprès des Ets FOUCHER à MARDIE, ou voir si on peut les faire nous-mêmes.
Route de Sigloy : voir pour demander la réfection de la route auprès de TIGY.
Etang communal : qu'en fait-on ?

Le maire *Le secrétaire* *Les conseillers*

Mairie de NEUVY-EN-SULLIAS